

## Conclusions principales

- Se déplacer d'un pays à un autre pour améliorer sa vie et celle de sa famille est une motivation fondamentale de la migration internationale, que ce soit pour accéder à un meilleur système d'éducation ou de santé ou pour accroître ses revenus, dont les bénéfices sur le long terme peuvent être partagés dans le pays d'origine au travers de rapatriements de fonds.
- La migration depuis les pays les moins développés vers les pays les plus développés est souvent au centre des débats médiatiques et politiques. Bien que la majorité des migrants internationaux réside dans des pays à indice de développement humain très élevé (79 % ou 190 millions), la réalité concernant leurs pays d'origine est plus complexe : comparativement peu de migrants internationaux proviennent des pays les plus pauvres.
- Parmi les 20 principaux pays d'émigration en 2020, 16 étaient catégorisés comme ayant un niveau élevé ou très élevé de développement humain, alors qu'aucun n'était des pays à faible niveau de développement humain (les pays d'origine des réfugiés exclus). Le plus grand nombre de migrants provenait de pays à niveau élevé de développement humain (86 millions), suivi par les migrants de pays à niveau très élevé de développement humain (76 millions).
- Les politiques de visa ont évolué depuis 1995 : les contrôles aux frontières et politiques d'entrée sont devenues plus strictes – et plus polarisées – impliquant, au fil du temps, un nombre accru d'obstacles à la mobilité internationale pour les personnes provenant de pays à faible niveau de développement humain.
- De nombreuses personnes provenant des pays les moins développés se voient de plus en plus refuser la possibilité d'améliorer leur vie et progresser économiquement au travers de la migration car les exigences et les coûts élevés de visa les empêchent d'accéder à de telles opportunités. Ce clivage risque d'exacerber encore plus la pauvreté et les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres.

- Les États et les personnes ont tiré un grand bénéfice de l'établissement de zones géographiques de libre circulation. En Europe, les États de l'espace Schengen ont par exemple connu, sur le long terme, des niveaux de croissance de la mobilité beaucoup plus élevés que les États hors de l'espace Schengen. Le Protocole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la libre circulation des personnes a aussi fait augmenter la migration à l'intérieur de la CEDEAO et la diminuer en dehors de la zone.

#### Point à retenir pour la politique

Contrairement aux conceptions populaires, la plupart des mouvements migratoires prend place entre des pays relativement riches, les voies migratoires pour les personnes des pays moins développés s'étant rétrécies ces dernières années. Cette réalité pourrait s'avérer contre-productive sur le long terme, car elle risque d'approfondir les divisions et d'exacerber les inégalités en termes de mobilité, en rendant, au final, encore plus difficile pour les personnes de pays peu développés de migrer hors de la pauvreté. Les efforts pour dépasser les inégalités en termes de mobilité, tels que les régimes de libre circulation géographique, sont centraux pour faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières au niveau mondial.



Le chapitre est disponible en anglais sur le lien suivant (version française en cours de traduction) : <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2022-chapter-7>.



La plateforme interactive du Rapport État de la migration dans le monde est disponible en français sur lien suivant : <https://worldmigrationreport.iom.int/fr>.

Ce document est une traduction non-officielle de la version anglaise ; il n'a pas été traduit par le Service de Traduction de l'OIM. Les opinions exprimées dans le Rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans ce Rapport n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.